



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHAMPHOL

Nombre d'Administrateurs : 10
Nombre d'Administrateurs
en séance : 06
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de Votants : 08

Délibération DCCAS2024-02 du Conseil d'Administration du 03 avril 2024

Le conseil d'administration du CCAS se réunit dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Champhol le mercredi 03 avril 2024, sur la convocation de M. Etienne ROUAULT et sous la vice-présidence de Mme Florence GOUSSU,

Les Administrateurs :

Présents :

Président de droit :

Administratrices élues :

Mmes Florence GOUSSU, Nadia ROUSSEAU, Sylvie RIVAUD et Martine DEGRAIN

Administrateurs représentants de la société civile :

Mme Cynthia BESNARD, M. Pascal PELLERAY.

Excusées avec pouvoir :

Mme Laëtitia SOUVRE donne pouvoir à Mme Florence GOUSSU
M. Louis BRUERE donne pouvoir à Monsieur Pascal PELLERAY

Excusé : M. Etienne ROUAULT

Absent : M. Ithiari MITONDO

Secrétaire de séance : M. Pascal PELLERAY

Date de convocation : mercredi 20 mars 2024.

I / FINANCES

DCCAS2024-02 – BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20240403-DCCAS2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Vu le budget proposé et présenté ci-dessous :
La section de fonctionnement 2024 s'équilibre comme suit :

Recettes

		Recettes 2024
Chapitre 70	Produit des services et des domaines (portages de repas...)	19 000,09 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations (subvention commune...)	29 618,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0
002	Excédents antérieurs	1,91 €
TOTAL		48 620,00 €

Dépenses

		Dépenses 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général dont les comptes suivants :	30 500,00 €
Compte 60	6042 Achat de prestations de services (Portage de repas, fournitures...)	16 900,00€
Compte 61	60623 Fournitures non stockées Services extérieurs (entretien et réparation matériel roulant...)	100.00€
Compte 62	6232 Fêtes et cérémonies	10 900,00 €
	6248 Transports de biens et collectifs	1 500,00 €
	62871 Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 100,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	10 120,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (secours d'urgence, charges diverses...)	8 000,00 €
TOTAL		48 620,00€

Le budget sera voté par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 48 620.00,00 €. Le montant de l'excédent de fonctionnement antérieur affecté à l'article 002 est de 1.91 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 du CCAS par chapitre,
- **APPROUVE** le tableau de reprise anticipée des résultats de fin de clôture 2023, présentant un excédent de fonctionnement de 1.91 € affecté en totalité à l'article 002,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024, établi selon le tableau ci-annexé, dont la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur DE 48 620, 00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document dans le cadre du Budget Primitif 2024.



Le Maire,
Etienne ROUAULT
Etienne ROUAULT